

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	58

PRESENTS	46
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	34

Vote Pour :	58
Vote Contre :	0
Abstention :	0

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 08 DECEMBRE 2025

Date de la Convocation
2 DECEMBRE 2025
Date d’Affichage
2 DECEMBRE 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Florence BELOU, Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Marie GRANEL à Bernard MIRAMOND, Christelle HARDY-HEBRARD à Pascal HEBRARD, Marie-Claire MATE à Elisabeth LOYER, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Claire VILLENEUVE à Christophe GOURMANEL

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Gwenaél GRANGER, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Benoît TRAGNÉ,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°224_2025
ACTES : 8.4.1

OBJET DE LA DELIBERATION : 07- Approbation de l’avenant 2025 au Contrat de réussite pour la transition écologique (CRTE) 2021-2026 avec l’Etat

Exposé des motifs

Pour rappel, la Communauté d’agglomération a signé le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l’Etat en décembre 2021 après plusieurs mois d’un travail partenarial

avec les élus communautaires et communaux, l'Etat et les partenaires de la Communauté d'agglomération.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) engagé en 2020 par l'Etat est la déclinaison territoriale du Contrat de Plan Etat-Région et du Plan de Relance Economique national. Accord-cadre pluriannuel, le CRTE accompagne la mise en œuvre du projet de territoire pour la période 2021-2026 selon des objectifs et un plan d'actions territorial décliné en programmations annuelles.

Il intègre l'ensemble des dispositifs et Contrats de l'Etat et mobilise l'ensemble des outils financiers de l'Etat (DETR, DSIL, FNADT, Fonds Vert) et associe les établissements publics et opérateurs (ADEME, CDC, CEREMA, ANAH, ANRU, Bpifrance...) pour favoriser l'investissement public et privé sur les territoires et répondre aux trois axes prioritaires définis :

- Le développement économique
- La cohésion territoriale
- La transition écologique

La Région Occitanie et le Département du Tarn sont partenaires.

Le plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération vient alimenter l'axe transversal de la transition écologique et énergétique.

En 2024, le CRTE renommé Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique devient l'outil de la mise en œuvre de la planification de la transition écologique territorialisée.

En septembre 2023, l'Etat a souhaité engager la France dans une démarche de planification écologique pour faire face aux défis environnementaux. Cette planification écologique pose cadre national commun et une trajectoire collective de réduction de notre empreinte écologique sur 4 défis environnementaux :

- la réduction des gaz à effet de serre (-138 millions de tonnes environ d'ici 2030)
- la préservation et la restauration de la biodiversité (1,4 millions d'ha à restaurer)
- une gestion durable des ressources (-10% de consommation d'eau)
- l'adaptation au changement climatique (à +4°C d'ici 2100)

La territorialisation de la planification écologique a fait l'objet dès novembre 2023 d'une large concertation avec les territoires au niveau régional et départemental, l'ensemble des travaux a abouti en janvier 2025 à une feuille de route régionale et un plan d'actions actés par la 2^e COP régionale.

Dans ce contexte, la Communauté d'agglomération, accompagnée par l'ingénierie de l'Etat, a actualisé le CRTE dans le cadre d'un avenant 2024 pour mieux intégrer la transition écologique dans le plan d'actions, les projets à programmer, le suivi et l'évaluation à mettre en œuvre.

L'avenant 2024 actualisait les données chiffrées présentées dans le diagnostic territorial du CRTE signé en 2021 et présentait les actions importantes réalisées ou en cours par la Communauté d'Agglomération (programmes et schémas développés).

Il a intégré les objectifs de la planification écologique fixés par l'Etat (6 « piliers » : Mieux se déplacer, Mieux se loger, Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes, Mieux produire, Mieux se nourrir et Mieux consommer) dans les fiches-Mesures et fiches-projets (fiches-actions) produites en annexe.

Il a également intégré de nouvelles fiches-projets et proposé en annexe un tableau de bord et de suivi pour évaluer l'impact écologique des actions avec des indicateurs travaillés avec les services et partagés avec le Plan climat Air Energie Territorial.

En mars 2025, l'Etat a approuvé son Plan national d'Adaptation au changement Climatique (PNACC 3) et a intégré l'enjeu de l'adaptation au changement climatique dans la démarche de planification de la transition écologique et énergétique.

Les attendus de l'Etat pour les avenants 2025 aux CRTE sont les suivants :

- une harmonisation des trames des CRTE : intégration des 5 grands enjeux et des 6 leviers de planification écologique
- une auto-évaluation de l'impact environnemental des projets
- une démarche d'amélioration en continue à renforcer en intégrant notamment les orientations de la feuille de route et les actions en cours et futures sur le territoire porteur du CRTE hors champs de compétences des collectivités

Le projet d'avenant 2025 au CRTE de l'Agglomération répond à ces attendus notamment en intégrant les 5 grands enjeux (Santé, Climat, Biodiversité, Ressources, Adaptation) en plus des 6 leviers de planification écologique dans la Revue de projets et les nouvelles fiches-projets, en annexant l'auto-évaluation sur les nouveaux projets structurants et en intégrant dans le bilan 2024 et les perspectives 2025 les projets d'acteurs du territoire hors bloc communal.

Il est composé :

- de l'avenant 2025 composé d'un article relatif à son objet de mise à jour des annexes du CRTE et de son avenant 2024
- des annexes suivantes :
 - 6 nouvelles fiches projets
 - 8 grilles d'auto-évaluation d'impact environnementale
 - le bilan synthétique des actions réalisées en 2024 et les perspectives 2025
 - la revue de projets 2025

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu la circulaire n°6420-SG du 29/09/2023 de la Première Ministre aux Préfets relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n° du 271_2021 du 13 décembre 2021 approuvant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 à signer avec l'Etat,

Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 signé le 29 décembre 2021,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°210_2024 du 25 novembre 2024 approuvant le projet d'avenant 2024 du CRTE,

Vu l'avenant 2024 au CRTE signé le 14 janvier 2025,

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement du 25 novembre 2025,

Considérant la présentation du projet d'avenant au CRTE 2025 au Comité de pilotage des contrats territoriaux du 20 novembre 2025,

Considérant le projet d'avenant au CRTE 2025 présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** le projet d'avenant 2025 au Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique (CRTE) ci-annexé,

- **autorise** le Président à signer cet avenant avec l'Etat et les partenaires qui souhaitent s'y associer et tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 15 DEC. 2025

- publication - mise en ligne

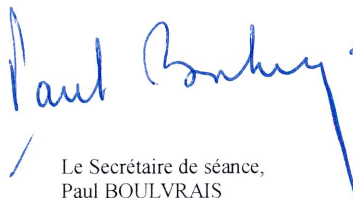
Le 15 DEC. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 15/12/2025



ID : 081-200066124-20251208-224_2025-DE